

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Délibération n°2021-197 en date du 24 novembre 2021
Projet de convention multipartite n°2 relative à l'administration d'une
application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de
randonnée (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024)
Plan financier Rando Millevaches 2022-2023-2024

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. Elle établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

La prochaine convention débutera le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans. Un avenant prolonge la convention-cadre initiale jusqu'à la fin de l'année 2021.

Par courrier, la CC du Pays de Lubersac-Pompadour (CC PLP) a formulé son souhait d'intégrer le projet Rando Millevaches à partir de 2022.

Le COPIL Rando Millevaches du 15 juin 2021 a validé l'intégration de la CC PLP selon un scénario spécifique : Intégration au même titre qu'un autre partenaire au 01/01/2022 et prise en compte des frais réels de la CC PLP depuis 2018. La CC PLP a accepté, par courrier le 12 juillet 2021, les conditions financières du COPIL afin d'intégrer le projet Rando Millevaches.

Accusé de réception en préfecture
031-200009388-20211124-2021-197-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le contenu de ce plan prévisionnel est porté à la connaissance du Conseil Communautaire pour signature concernant :

Le COPIL Rando Millevaches du 15 juin 2021 a validé l'intégration de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour (CC PLP) selon le scénario suivant : *Intégration au même titre qu'un autre partenaire au 01/01/2022 et prise en compte des frais réels de la CC PLP depuis 2018.*

Calcul de la population municipale de la CC PLP pour l'intégrer à la nouvelle clé de répartition du projet :

	<i>Somme de Population municipale* Les données de population au 1er janvier 2017 dans les limites territoriales des communes au 1er janvier 2019 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019. Ces populations officielles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2020.</i>
Amac-Pompadour	1 133
Benayes	228
Beyssac	615
Beyssezac	368
Conceze	413
Lubersac	2 230
Montgibaud	239
Saint-Julien le Vendômois	249
Saint-Martin-Serpert	274
Saint-Pardoux-Corbier	418
Saint-Sornin Lavolps	858
Troche	557
TOTAL	7 582
<i>Part de la population / Projet Rando Millevaches</i>	<i>5,85 %</i>

Coût réel du projet depuis le 11 septembre 2018 proratisés selon la clé de répartition suivante :

COÛT REEL DU PROJET DEPUIS LE 11/09/2018	Frais d'investissement : Makina Corpus	Frais salariaux du 01/12/2018 au 31/12/2021	COÛT TOTAL
Montants	72 000 €	71 987,46 €	143 987,46 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-197-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

COÛT REEL DU PROJET DEPUIS LE 11/09/2018 POUR LA CC PLP			
POSTE DEPENSES	Frais d'investissement : Makina Corpus	Frais salariaux	COÛT TOTAL
Montants	72 000 * 5,85% = 4 212 €	71 987,46 * 5,85% = 4211,27 €	= 8 423,27 €

Les partenaires ont décidé de diviser ces 8 423,27 € en 2, 50 % - 50 %, soit :

- 4 211,63 € représentant un montant « bonus » pour financer de nouveaux développements ou projets,
- 4 211,63 € qui viendront diminuer la participation prévue des autres partenaires.

Le tableau prévisionnel des dépenses incluant la CC PLP au même titre que les autres partenaires déjà présents est le suivant :

Nom du groupement	Somme de Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux Pour 3 ans	Frais investissement (communication, traduction, hébergement et maintenance du sûle)	TOTAL pour 3 ans
CC Briance Combraille	5410	4,17%	4 254,82 €	1 877,13 €	6 131,94 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	13614	10,50%	10 707,04 €	4 723,69 €	15 430,73 €
CC Creuse Grand Sud	12026	9,27%	9 458,12 €	4 172,70 €	13 630,82 €
CC de Noblat	11951	9,21%	9 399,13 €	4 146,68 €	13 545,81 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	10181	7,85%	8 007,08 €	3 532,53 €	11 539,61 €
CC des Portes de Vassivière	5631	4,34%	4 428,63 €	1 953,81 €	6 382,43 €
CC du Pays d'Uzerche	9743	7,51%	7 662,60 €	3 380,56 €	11 043,16 €
CC Haute- Corrèze Communauté	33568	25,88%	26 400,31 €	11 647,20 €	38 047,51 €
CC Vézère- Monédières- Millesources	5054	3,90%	3 974,83 €	1 753,60 €	5 728,44 €
CC Creuse Sud Ouest	13705	10,57%	10 778,61 €	4 755,27 €	15 533,88 €
CC du Pays de Lubersac- Pompadour	7582	5,85%	5 963,04 €	2 630,75 €	8 593,79 €
Le Lonzac	805	0,62%	633,11 €	279,31 €	912,42 €
Saint-Augustin	423	0,33%	332,68 €	146,77 €	479,45 €
TOTAL	129 693	100,00%	102 000,00 €	45 000,00 €	147 000,00 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Calcul de la diminution du reste à charge des partenaires après ventilation de la contribution « au réel » de la CC PLP :

Nom du groupement	Somme de Population municipale sans CC PLP	Part de la population (%) sans la CC PLP	Répartition des 4211,63 € apportés par la CC PLP
CC Briance Combade	5410	4,43%	186,59 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	13614	11,15%	469,55 €
CC Creuse Grand Sud	12026	9,85%	414,78 €
CC de Noblat	11951	9,79%	412,19 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	10181	8,34%	351,14 €
CC des Portes de Vassivière	5631	4,61%	194,21 €
CC du Pays d'Uzerche	9743	7,98%	336,04 €
CC Haute-Corèze Communauté	33568	27,49%	1 157,77 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	5054	4,14%	174,31 €
CC Creuse Sud Ouest	13705	11,22%	472,69 €
CC du Pays de Lubersac-Pompadour			
Le Lonzac	805	0,66%	27,76 €
Saint-Augustin	423	0,35%	14,59 €
TOTAL	122111	100,00%	4 211,63 €

Ainsi, le tableau de financement ajusté pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 est le suivant :

Nom du groupement	TOTAL pour 3 ans	Contribution supplémentaire pour la CC PLP
CC Briance Combade	5 945,35 €	
CC Marche et Combraille en Aquitaine	14 961,18 €	
CC Creuse Grand Sud	13 216,04 €	
CC de Noblat	13 133,62 €	
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	11 188,47 €	
CC des Portes de Vassivière	6 188,22 €	
CC du Pays d'Uzerche	10 707,13 €	
CC Haute-Corèze Communauté	36 889,75 €	
CC Vézère-Monédières-Millesources	5 554,12 €	
CC Creuse Sud Ouest	15 061,19 €	
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	12 805,42 €	4 211,63 €
Le Lonzac	884,66 €	
Saint-Augustin	464,86 €	
TOTAL	147 000,00 €	

Il faut également ajouter 4 211,63 € (frais supplémentaires, « enveloppe bonus » pour développement de projets) à ces 12 805,42 €.

$$12 805,42 + 4 211,63 = 17 017,05 \text{ €}$$

La CC Pays de Lubersac Pompadour devra donc participer au projet à hauteur de 17 017,05 € à partir du 1^{er} janvier 2022.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Cela impacte financièrement de manière favorable la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine puisque le coût total sur 3 ans initialement prévu à hauteur de 15 430,73 € s'élèvera après intégration de la CC Pays de Lubersac Pompadour à 14 961,18 € (soit une économie de 469,55 €).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la proposition du plan financier pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention-cadre et tout document afférent à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 9 décembre 2021
Pour copie conforme, le 9 décembre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-197-DE
Date de télétransmission : 09/12/2021
Date de réception préfecture : 09/12/2021